



# Mairie de Gouzangrez

5, Grande Rue

95450 GOUZANGREZ

[www.gouzangrez.fr](http://www.gouzangrez.fr)

## Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2019 à 20 h 30

Convocation du 26 mars 2019

Le deux avril deux mil dix neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Emmanuel DELACOUR, Maire.

Présents : Mme Florence LEROUX DALLET, Mme Sophie FOURNIER, Mme Odile HOUSSIN (arrivée à 21H30), M. Pierre CHIARADIA, M. Emmanuel DELACOUR, M. Daniel EPINETTE, M. Bertrand ENTUTE, M. Vincent HAMEL, M. David MESTRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Sandrine BOUILLANT, M. Gilles JAOUEN.

M. Pierre CHIARADIA est désigné secrétaire de séance.

7 membres étaient présents sur les dix du Conseil Municipal, le quorum est atteint ; la séance démarre à 20h40.

### ORDRE du JOUR

1. Délibération : Vote du Compte Administratif 2018.
2. Délibération : Vote du Compte de Gestion 2018.
3. Délibération : Vote du Budget Primitif 2019.
4. Délibération : Subvention.
5. Délibération : Vote des taxes locales 2019.
6. Délibération : Tarifs des concessions dans le cimetière communal.
7. Compte rendu des délégués des différents syndicats intercommunaux.
8. Questions diverses.

### COMPTE RENDU :

1. **Délibération** : Vote du Compte Administratif 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte Administratif 2018.

Le fait marquant est la baisse du solde entre le début d'année et la fin de l'année alors que le seul investissement en 2018 a été le remplacement du réfrigérateur de la salle polyvalente pour un montant de 768 €.

En effet, au 31 décembre 2017, le solde était de 61.832,27 €, au 31 décembre 2018 alors qu'aucun investissement n'a été fait, à part le remboursement de l'emprunt, le solde au 31 décembre 2018 est de 55.012,36 €.

Monsieur le Maire se retire du Conseil et M. Bertrand ENTUTE est désigné afin de procéder au vote.

Après échange entre les conseillers le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

## 2. **Délibération** : Vote du Compte de Gestion 2018.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de la confiance qui lui est attribuée et procède à la présentation du compte de gestion.

Après discussion, il est procédé au vote du Compte de Gestion 2018.

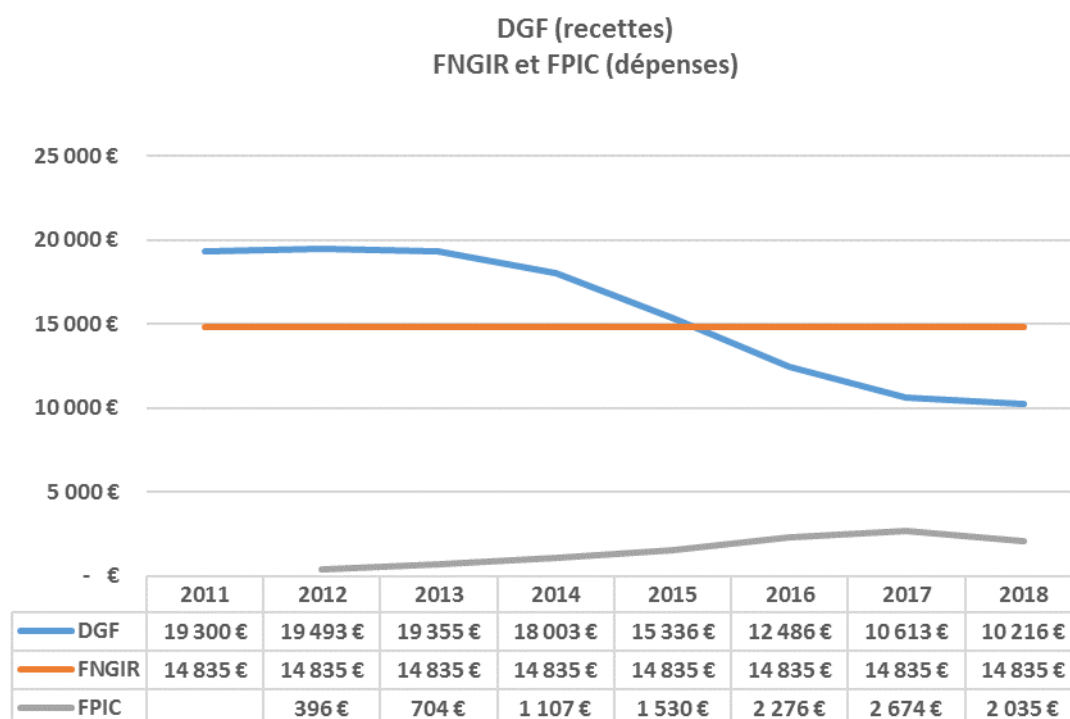
Vote à l'unanimité.

## 3. **Délibération** : Vote du Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019.

Compte tenu de la non évolution des recettes et de la diminution des dotations, Monsieur le Maire indique que le Budget Primitif sera équivalent, voire en diminution par rapport à celui de 2019.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'analyse budgétaire ci-dessous réalisée :



### **Analyse des chiffres entre 2011 et 2018**

Dans l'hypothèse où le montant de la DGF était resté figé à 19.300 € (comme celui reçu en 2011), nous pouvons considérer que cela fait un manque à gagner pour la commune de 29.598 € (recettes non encaissées)

Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) a coûté depuis sa mise en place en 2011 la somme de **118.680 €**.

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a coûté depuis sa mise en place en 2012 la somme de **9.622 €**

Soit un total de ces deux charges d'un montant de **128.302 € (non compensées)**

Le total des recettes non encaissées + des taxes représentent un total de **157.900 €** pour la commune entre 2011 et 2018.

Le 31 décembre 2010, la commune avait en banque 103.691 €.

Le 31 décembre 2018, la commune avait en banque 55.012 €

Après discussion, il est procédé au vote du Budget primitif 2019.

Vote à l'unanimité.

Mme Odile Houssin rejoint les membres du Conseil Municipal

#### 4. **Délibération** : Subvention.

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions communales versées au titre de l'année 2018 et soumet au Conseil les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- Association AAVDC : 80,00 €
- Association AFS COSTELLO 100,00 €
- Coopérative scolaire de l'école de Gouzangrez : 305,00 €
- Foyer Rural de Gouzangrez : 150,00 €
- C.C.A.S. de Gouzangrez : 2000,00 €

Après discussion, il est procédé au vote de l'attribution des subventions.

Vote à l'unanimité de la reconduction de ces subventions.

#### 5. **Délibération** : Vote des taxes locales 2019.

Monsieur le Maire rappelle que les taxes locales sont un moyen de recette pour la commune. Certaines dotations dépendent de l'augmentation, même significative des Taxes.

Il est présenté au Conseil différentes simulations de l'évolution des taxes locales avec l'impact sur le budget communal :

- Maintien du taux
- Augmentation de 1,000% (impact : + 603,00 €)
- Augmentation de 1,500% (impact : + 904,00€)
- Augmentation de 2,000% (impact : + 1205,00 €)

Après discussion, il est procédé au vote suivant :

- Maintien du taux : 1 conseiller (M. Bertrand ENTUTE)
- Augmentation de 1% : 5 conseillers (Mme Odile HOUSSIN, Mme Sophie FOURNIER, Mme Florence DALLET, M. Emmanuel DELACOUR, M. Vincent HAMEL)
- Augmentation de 1,5% : 3 conseillers (M. Pierre CHIARADIA, M. Daniel EPINETE, M. David MESTRE)
- Augmentation de 2% : 0 conseiller

L'augmentation de 1% est donc retenue.

Le VOTE représente :

	Taux 2019
Taxe d'Habitation :	14,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	10,85 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties :	49,26 %

6. Délibération : Tarifs des concessions dans le cimetière communal.

le tarif des concessions dans le cimetière communal n'a pas été revu depuis mars 2009. Or, l'année prochaine la commune arrivera au terme de la procédure de reprise des concessions perpétuelles abandonnées qui sera forcément un coût important pour la commune vu le nombre qu'elles représentent.

La réglementation prévoit que les tarifs votés doivent être cohérents avec ceux pratiqués dans les communes environnantes.

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

:	70,00 € pour 15 ans
	80,00 € pour 30 ans
	90,00 € pour 50 ans.

Un tableau de comparaison des tarifs applicables dans la communauté de commune est présenté au Conseil.

Après discussion, la proposition suivante est soumise au vote du conseil :

	100,00€ pour 15 ans
	200,00 € pour 30 ans
	300,00 € pour 50 ans

Vote à l'unanimité.

7. Compte rendu des délégués des différents syndicats intercommunaux.

Un point est fait sur différents syndicats :

**SMIRTOM :**

Il est indiqué au Conseil :

- qu'il est prévu la fin du ramassage des encombrants en 2020, car cette intervention n'est pas rentable pour le Syndicat.
- de la mise en place de protection antichute à la déchèterie de Vigny
- de la fin de la distribution des calendriers des jours de ramassage
- augmentation des tarifs par foyers de 85,00€ à 93,00€ à cause des pré-collectes dans certaines communes

**SIEVA :**

Il est indiqué au Conseil :

- de la mise en place d'une cartographie du réseau

- de la mise en place d'un système d'information des fuites sur le réseau
- du changement prochain des 3500 compteurs d'eau (durée de vie d'un compteur 12 ans)
- de l'augmentation du prix de l'eau : passage de 1,10 € à 1,20 € du m<sup>3</sup>

#### 8. Questions diverses.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 22h52.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux